fur-Sarthon, & Doyen d'Alençon, l'un des Membres de la Société d'Agriculture de cette Généralité, a réfolu de ranimer l'Agriculture languiſſante dans ſa Paroiſſe & dans les environs. Il a cru que le moyen le plus ſûr d'y parvenir, étoit de propoſer aux Cultivateurs de ſa Paroiſſe différens prix, dont le poids tombera ſur lui ſeul. Il les accordera chaque année, tant qu'il ſera Curé de Saint Denis, à ceux qui les mériteront, au jugement de deux Commiſſaires qui ſeront choiſis chaque année par la Société.

Les terres de la Paroiſſe de Saint Denis, ſont aſſez bonnes; mais elles ſont mal cultivées. Elles manquent ordinairement de labour, d'engrais & de ſemence d'une bonne qualité. Le bled qu'on y récolte aujourd'hui, ſe vend au marché d'Alençon, 15, 20 ß par boiſſeau moins que le meilleur bled expoſé au marché : le boiſſeau d'Alençon contient vingt-deux pintes, meſure de Paris. Pour engager à mieux cultiver ces terres, & à y dépoſer des ſemences de meilleures eſpeces, M. le Curé de Saint Denis rendra chaque année la paille de dîme qu'il aura perçue, à celui qui, au jugement des Commiſſaires, aura récolté le meilleur bled.

Les Cultivateurs de la Paroiſſe de Saint Denis, ne ſont point dans l'uſage d'élever des poulains, ou s'ils en élevent quelques-uns, ils ſont d'une ſi mauvaiſe eſpece, qu'ils n'en tirent que très-peu de bénéfice. M. Colombet, pour engager les Propriétaires, Laboureurs & Métayers, à changer leur mauvaiſe eſpece de chevaux, & donner plus de ſoins pour l'éducation de leurs poulains, fera chaque année, à celui qui, au jugement des Commiſſaires, ſe trouvera avoir le plus beau poulain, la remiſe entiere de la dîme des trefles, fainfoins & luzernes, qui croîtront dans la Paroiſſe, & dont la dîme lui en appartient, lorſqu'ils ſont fanés & logés, ſuivant la Juriſprudence du Parlement de Normandie.

Le produit de la récolte eſt inſuffiſant dans les meilleures années, pour nourrir les Habitans de la Paroiſſe de Saint Denis; de façon qu'il eſt impoſſible que les Fermiers & Métayers qui n'élevent ni chevaux ni bœufs, puiſſent payer les Propriétaires. Les Habitans de ce canton n'ont pas plus de ſoin d'élever des bœufs que des chevaux; ils ſont obligés d'acheter à crédit ceux dont ils ont beſoin pour la charrue : ils les payent par conſéquent plus cher qu'ils ne valent, enſorte que ces Cultivateurs chargés d'une nombreuſe famille, après avoir beaucoup travaillé pendant un grand nombre d'années, ſont réduits à la derniere des miſeres; leurs meubles & effets ſaiſis & vendus, ne ſuffiſent pas pour remplir les fermages qui ſont dûs. Pour les engager à corriger cette mauvaiſe pratique, M. le Curé de Saint Denis accorde chaque année à tous ceux de ſa Paroiſſe, qui éleveront & nourriront tous les ans deux veaux, pour les faire couper & les deſtiner à la charrue, une remiſe entiere de la dîme des trefles, ſainfoins & luzernes.

S'il arrivoit que le même Cultivateur eût mérité la même année le prix des poulains, M. le Curé lui fera remiſe de la moitié de la groſſe paille de dîme qu'il aura payée.

Les bêtes à laine ſont une autre ſource de richeſſes, dont la Paroiſſe de Saint Denis ne retire pas tout le fruit poſſible : elle eſt compoſée de deux cent vingt familles, dont toutes ou preſque toutes, ont un troupeau peu nombreux; l'eſpece eſt très-petite, mais bonne en elle-même : la laine en eſt fine & ſoyeuſe, mais en petite quantité : on l'eſtime ſur-tout pour les Manufactures d'étamines du Mans.

Cette eſpece de bêtes à laine paroît avoir dégénéré, par le peu de ſoin qu'on prend dans cettte Paroiſſe des brebis & des moutons : elles ſont pour l'ordinaire mal logées, & toujours très-mal-proprement; ce ſont des enfans qui les gardent, & qui n'en ont aucun ſoin; de façon qu'elles perdent dans les hayes une grande partie de leur toiſon; qu'elles ſont attaquées de maladies conſidérables, & que la plus grande partie périt pendant l'hyver. M. Colombet ayant remarqué, depuis 13 ans qu'il eſt Curé de Saint Denis, que les Propriétaires, Laboureurs & Métayers, payent avec peine la dîme de la laine & des agneaux, a cru qu'il ſeroit avantageux au bien général de ſa Paroiſſe, qui eſt très-conſidérable par l'étendue & le nom-

---

extrait dans la Gazette N°. 7 de cette année. On ne ſçauroit d'ailleurs remettre trop ſouvent ſous les yeux du public une action d'autant plus remarquable qu'elle eſt malheureuſement peu communs.

bre des Habitans, d'exempter de dîme de laine & d'agneau, celui qui, au jugement des Commiſſaires, aura chaque année le plus beau troupeau de moutons.

Comme l'eſpece de bêtes à laine eſt petite, il ſouhaiteroit qu'on fît des eſſais pour corriger ce défaut. En conſéquence il a propoſé à pluſieurs Cultivateurs, d'en tirer de Flandres & du Cotentin : tous croyent unanimement que les grandes eſpeces ne réuſſiront pas dans le pays, par le défaut des pâturages. Cela peut être vrai; peut-être auſſi cette façon de penſer tient-elle du préjugé, qui les attache à leurs anciens uſages : ce ſeroit donc l'expérience qu'il faudroit conſulter. Il y a des dépenſes à faire & des riſques à eſſuyer. Pour y ſubvenir, M. le Curé de Saint Denis fera une remiſe entiere de la dîme des agneaux & de la laine, pendant l'eſpace de ſix années, & même plus long-temps, ſi la Société d'agriculture le juge néceſſaire, dans les circonſtances particulieres qui ſe préſenteront à tous ceux indiſtinctement qui auront un troupeau de la grande eſpece, durant leſdites ſix années.

Il accorde même pendant autant d'années, une remiſe entiere de la dîme des agneaux, à tous ceux qui auront ſeulement un belier de la grande eſpece, ſoit que le reſte du troupeau ſoit de l'eſpece commune, ou d'une eſpece particuliere.

La Société ſe flate que de pareils prix contribueront beaucoup aux progrès de l'agriculture dans le canton de Saint Denis. Elle oſe même eſpérer qu'un pareil exemple de déſintéreſſement & de zele, ſera ſuivi de pluſieurs Communautés Religieuſes, d'autres gros Décimateurs, & même par des Cultivateurs aiſés : ſouvent la conceſſion du plus leger avantage, ſuffit pour faire naître l'émulation.

COMMERCE.

De Varsovie, *le 6 Mars.*

LA commiſſion de la tréſorerie de cette Ville s'occupe aujourd'hui principalement de l'amélioration du commerce, & met toute ſon attention à faire des réglemens plus convenables pour la navigation de Dantzick.

La promptitude avec laquelle les glaces de la Viſtule ſe ſont rompues, a fait périr pluſieurs perſonnes.

De Copenhague, *le 10 Mars 1767.*

Le Roi a fait publier un placard en date du 3 de ce mois, émané de la Chambre générale des finances & douanes des Indes occidentales & de la Guinée, par lequel après avoir été informé que les fabriques établies dans ce Royaume pour fournir le métal battu & boſſelé, propre à la dorure, ne pouvoit pas ſuffire à la demande des Habitans, il a plu à S. M. de lever la prohibition du 19 Mai 1760, ſur l'importation dudit métal, & d'en permettre pour quelque temps l'importation en Dannemarck & en Norwege, en acquittant un droit de 7 & demi par cent de la valeur de la marchandiſe, conformément au tarif de la Douane.

COLONIES FRANÇOISES.

Morts.

Le 14 Novembre 1766, M. *Brunet* pere, Habitant aux Gonaïves, âgé de 66 ans.

Le 19 au Port-au-Prince, M. *Meynadier*, Négociant, & aſſocié de MM. *Hermite* freres.

Le même jour ſur ſon habitation, dans les hauteurs du petit Goave, Md^e. *Ducamp*, épouſe du Procureur au Siege royal du Petit Goave, de ce nom, auparavant veuve de M. *Thibault du Paty*, Procureur du Roi au même Siege.

Le 20, M. *Mignot*, Habitant dans les bas de l'artibonite, âgé d'environ 71 ans. Il a paſſé plus de 40 ans dans la Colonie.

Le 21 au Cap, M. *André Poupart*, Habitant audit lieu.

Le 24, au quartier Morin, M. *Pierre-Alexis de Diederik*, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, ancien Capitaine au Régiment de Karre, Suiſſe, natif de Thann en Alſace. M. *Deſportes*, ancien Receveur des droits du Roi au Cap, eſt ſon exécuteur teſtamentaire.

Biens & Successions.

A vendre, une habitation de 62 quarreaux de terre, propre à faire café & indigo, ſur

laquelle il y a beaucoup de bois pour charronage, merrein & eſſentes; cette habitation eſt ſituée au Port-Margot, à deux lieues du bord de la mer, entourrée de hayes vives, partie en mornes & partie en plat pays. On s'adreſſera à M. *Pillat*, au Borgne, qui en fera bonne compoſition.

M. *Roudanès*, Négociant au Cap, exécuteur teſtamentaire du feu ſieur *Louis Brunel*, vivant Négociant audit lieu, prie tous ceux à qui il peut être dû par la ſucceſſion dudit ſieur *Brunel*, de lui faire connoître leurs titres de créances, pour les payer, s'il y a lieu; comme auſſi il prie tous ceux qui doivent à ladite ſucceſſion, de vouloir bien payer. Il prie pareillement tous ceux qui pourroient avoir été chargés de papiers, doſſiers, *&c.* par ledit ſieur *Brunel*, de lui en donner avis, le plutôt poſſible, offrant de payer ce qui pourra être dû pour les pourſuites qu'ils auront faites à cet égard.

Ceux qui ſont chargés ou qui ont connoiſſance des ſucceſſions des ſieurs *Pierre & Alexandre-Thomas Chartier*, tous deux freres, natifs de Niort (ſçavoir, *Pierre*, mort à Leogane, & *Alexandre Thomas*, mort au Cap ou aux environs, tous deux Maçons) ſont priés d'en donner avis à M^e. *Girard*, Avocat en Parlement, demeurant au Cap, rue Vaudreuil, près l'ancienne Comédie.

Les créanciers de la ſucceſſion de feu M. *Roger* pere, Habitant au Limbé, ont été priés de la part de M. *Duvernay de Rocquefort*, Habitant à l'Acul, de ſe trouver le lundi premier Décembre dernier, dans l'étude de M^e. *Leclerc*, Procureur au Cap, & d'apporter leurs titres de créances, avec l'état de ce qui leur reſte dû en principaux, intérêts & frais, à l'effet de prendre des arrangemens convenables pour l'acquittement deſdites créances.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 1^er Avril 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32^e. *l'once* à	99	℔	ß ₰
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82	10	
L'argent à 11 ₰ 20 g. *le m.* à .	54		
Idem de 11 ₰ 10 g. à	51 17	6 à 52	℔
Piaſtres le marc, ...	48	12	6

CHANGES A PARIS.

Av. 1767.	*Jeudi 2.*	*Ven. 3.*	*Sam. 4.*
Amſterdam.	55 5 8^e.	. . . .	. . . .
Londres. .	32 1 16^e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	168 . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 . . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	14 18 .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 ¼ . .	. . . .	. . . .
Lyon Pâq.	1 ¼ p^e .	. . . .	. . . .

EXTRAIT

Des Regiſtres du Conſeil Souverain de l'Iſle Guadeloupe.

Ce jour, 5 Janv. 1767, le Conſeil Souverain aſſemblé, M. d'Heſmivy, Baron de Moiſſac, Intendant de cette Iſle, a dit :

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous communiquer l'état de recette de l'impoſition de l'année 1765.

S'il eſt ſatisfaiſant pour un Adminiſtrateur d'être témoin du zele des Habitans à s'acquitter de leurs obligations, il ne l'eſt pas moins de mettre ſous leurs yeux les détails des objets qui y ont rapport.

Mon ſoin le plus intéreſſant eſt de veiller à l'exactitude de la perception, & de mettre chaque particulier en état d'en juger par lui-même.

La publicité de mon adminiſtration adoucira mes travaux; le bonheur de la Colonie fait toute mon ambition.

Elle a éprouvé les bienfaits du Roi, par les ſoulagemens que les Cultivateurs ont trouvés dans la nouvelle forme d'impoſition, & par l'exemption des logemens militaires qu'elle vient d'obtenir. Les charges ſont toujours légeres, quand elles ſont diſtribuées avec juſtice, & ſupportées par des ſujets fideles.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 14 Avril.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

D'un nouvel ouvrage Anglois intitulé : état préſent de l'Agriculture, de la Population, du Commerce & des Manufactures de l'Angleterre & de l'Amérique ſeptentrionale.

L'Auteur débute par un détail des objets expoſés dans le titre de ſon ouvrage, & il déclare que ſon but eſt de prévenir toute rivalité entre la Métropole & les Colonies, & d'indemniſer l'Angleterre des dépenſes énormes qu'elle a faites pour ſes établiſſemens : l'ouvrage eſt diviſé en trois parties ; la premiere qui traite de l'agriculture, a principalement en vue la cherté & la rareté des grains & des autres proviſions, particuliérement les articles de conſommation journaliere ; l'Auteur y découvre les cauſes de ces calamités publiques ; il en indique les conſéquences funeſtes pour la population, le commerce & les manufactures, & il enſeigne les moyens d'empêcher l'accroiſſement de tous ces maux & de les faire ceſſer.

La ſeconde partie traite de l'agriculture, de la population, du commerce & des manufactures de l'Amérique ſeptentrionale, & particuliérement des productions de ſon cru qu'elle envoie en Angl. avec les moyens d'augmenter ce commerce, & de le rendre également avantageux aux Colonies & à la Grande-Bretagne.

La troiſiéme partie traite de l'état préſent & des réglemens des Colonies, de leurs impôts, de leurs productions, de leurs revenus, des cauſes de l'impoſſibilité où elles ſont de payer les taxes, & conſéquemment des dernieres impoſitions & de leur révocation, *&c.*

L'Auteur examine dans la premiere partie & réduit à un ſyſtême général les différentes opinions ſur la cherté & la rareté du bled & autres proviſions en Angleterre ; il remonte aux cauſes de ces maux, il en fait voir les effets, & donne les moyens d'en arrêter les progrès : il attribue principalement la cherté des denrées aux cauſes ſuivantes.

1°. L'augmentation du nombre des Villes de commerce & de celles où il y a des manufactures qui enlevent à l'agr. une trop grande portion de terrein, & occaſionnent une conſommation beaucoup plus grande.

2°. La diminution de la population de la campagne, à proportion de l'accroiſſement de celle des Villes, d'où il réſulte que les terres demeurent en friche, que la récolte diminue, & que les bras manquent pour fournir des proviſions aux Villes & à leurs marchés.

3°. Les taxes exceſſives, celles ſur-tout qu'on leve ſur les objets de conſommation journaliere, occaſionnent non-ſeulement leur cherté, mais encore celle de tous les autres articles ; ce qui entraîne cette foule de maux dont tout le monde ſe plaint.

Les objets de conſommation journaliere qui ſont indiſpenſables aux Ouvriers de la campagne même les plus économes ; les Fermiers ayant été taxés, ils ont voulu re-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

jetter ce fardeau ſur les proviſions qui ſont néceſſaires à tout le monde; & comme les fermes ſont réunies entre les mains de quelques gens riches, qui conſomment beaucoup de choſes ſuperflues, ils ont augmenté le prix des néceſſités de la vie, & font ainſi ſupporter aux pauvres, par le pain qu'ils mangent, les charges qui ſont impoſées ſur le vin, le thé, le ſucre, *&c.*

Le nombre des chevaux a tellement augmenté, que la dépenſe qu'ils entraînent ſuffiroit pour l'entretien de la plus grande partie du peuple du Royaume; cette conſommation diminue la quantité des productions néceſſaires à la vie, & en augmente néceſſairement le prix.

On prétend que chaque maiſon en Angleterre entretient un cheval, ce qui produiroit environ un million de chevaux, mais quand il n'y en auroit que la moitié, ce ſeroit aſſez pour occaſionner cette cherté dont on ſe plaint avec tant de raiſon. Un cheval conſomme environ deux ou trois boiſſeaux de grains par ſemaine, ce qui monte à 104 ou 156 boiſſeaux par an, au lieu que dix boiſſeaux ſuffiſent pour l'entretien d'un homme. Suivant ce compte cinq cent mille chevaux conſommeront ſix millions cinq cents mille quarters de grains par an, tandis que ſept millions cinq cents mille boiſſeaux ſuffiroient pour nourrir tous les Habitans du Royaume. Quelle quantité de foin & de pâturage ne faut-il pas encore? Ce n'eſt pas trop de deux millions d'acres de terre de la premiere qualité pour cet article qui produiroit huit millions de quarters de grain; c'eſt-à-dire, la moitié plus qu'il n'en faut pour faire vivre tous les ſujets de l'État, ſans compter le bétail qu'on pourroit élever ſur ces mêmes terres.

C'eſt la maladie & la mortalité du bétail qui a d'abord occaſionné la cherté des denrées, c'eſt enſuite l'entretien diſpendieux des chevaux qui en a ſoutenu le prix à un tau exhorbitant: les fermiers dans cette calamité ſe ſervirent de chevaux en place des bêtes à corne, dont ils n'ont jamais pu depuis, réparer la perte; elle a au contraire toujours augmenté, juſqu'à ce qu'enfin elle a entraîné la rareté de la viande, du lait, du beurre & du fromage, qui font la principale nourriture des Anglois, ce qui a hauſſé le prix de toutes choſes.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

LETTRE

De M. Sarcey de Sutieres aux Auteurs de la Gazette.

MESSIEURS,

Ma réponſe aux obſervations de M. Deſpommiers, inſérée dans la Gazette N°. 25, page 240, ne ſera pas longue.

Je commence d'abord par aſſurer M. Deſpommiers que je n'abandonnerai jamais ma charrue pour faire uſage de la ſienne qu'on peut encore regarder comme informe, puiſqu'il eſt continuellem^t. occupé à la rectifier.

Celle dont je me ſers avec un ſuccès continuel & que mon adverſaire traite *d'informe*, eſt celle de Brie, connue dans pluſieurs cantons de la Normandie, dans d'autres Provinces, & même en Angleterre, comme je l'ai déjà dit; mais je m'apperçois qu'il faut ſouvent répéter la même choſe malgré ſoi.

M. Deſpommiers confond ſans doute quelques mauvaiſes charrues qui ſubſiſtent encore dans la Brie avec la mienne qui eſt bien différente, & que j'appelle *charrue de Brie proprement dite.* (a) Je conviens de tous les défauts des premieres; mais ces défauts ne ſubſiſtent pas dans la mienne. Si M. Deſpommiers la connoiſſoit, (& il devroit la connoître, puiſque ſa réſidence ordinaire eſt à trois lieues de chez moi) il n'avanceroit pas, comme il a fait dans la Gazette déjà citée, que cette charrue laiſſe à chaque planche 2 pieds de terre *non-touchés*, tandis qu'elle ne laiſſe pas un pouce qui ne ſoit renverſé & bien labouré, ſuivant la profondeur de la bonne terre.

Je ſoutiens de nouveau, & je le prouve tous les jours par l'expérience, que la *charrue de Brie* a l'avantage de faire bien plus & de meilleurs labours que toutes les autres charrues, ſans excepter même celles à *tourne-oreilles* avec leſquelles il n'eſt pas poſſible de faire des planches auſſi régulierement

(a) *Je compte en donner inceſſamment le plan gravé avec toutes les proportions. Cette charrue doit être plus ou moins lourde, & le fer plus ou mois fort, ſuivant la nature des terres.*

bombées qu'il eſt néceſſaire pour la conſervation de la récolte.

M. Deſpommiers avance gratuitement que je ne connois que mon terrein & celui de la Brie. Je puis lui aſſurer le contraire, & lui faire voir qu'il n'y a pas de terrein dans le Royaume que je ne connoiſſe. Il devroit ſavoir qu'il y a plus de vingt ans que je me ſuis appliqué par goût à l'agriculture ; que j'ai cherché à tout voir, à tout examiner ſans préjugé ; que l'eſprit de ſyſtême ne m'a jamais guidé ; que les expériences ſeules m'ont décidé, & que n'ayant aucun intérêt d'adopter plutôt une méthode qu'une autre, je me ſuis arrêté à celle que des épreuves répétées m'ont fait connoître pour être la meilleure. C'eſt par ces ſeules raiſons que je ſoutiens celle que je pratique avec tant de ſuccès depuis un grand nombre d'années, & que j'ai oſé annoncer d'avance l'état de la récolte prochaine, ſi la grêle ne la détruit pas, car c'eſt le ſeul fleau que j'aye à craindre. (*b*)

M. Deſpommiers prétend que la récolte des bleds ſera plus abondante ſur un terrein aquatique labouré à plat, que ſur un terrein bombé. Qu'il me permette de lui dire que c'eſt heurter de front tous les principes de la bonne culture, & démentir ouvertement l'expérience. Ignoreroit-il que la grande humidité eſt contraire aux bleds ? Pour ſe convaincre que les planches bombées donnent de meilleures & de plus ſures récoltes que les planches labourées à plat, M. Deſpommiers qui eſt mon voiſin, pourroit venir voir mes labours, mes bleds ſur pied & ceux qui ſont dans ma grange. Il compareroit le tout avec ce qu'il verroit chez ceux de mon voiſinage qui ſont encore attachés à d'anciens préjugés.

Je finis par ce qui regarde les prairies artificielles. M. Deſpommiers me demande la preuve des inconvéniens que je trouve aux prairies artificielles. Je ne ferai point d'autre réponſe que celle qu'on trouve dans mon *Agriculture expérimentale*. J'ajouterai ſeulement que M. Deſpommiers auroit dû y voir que je n'ai pas proſcrit par-tout les prairies artificielles, & que j'ai fait des exceptions pour certaines contrées. J'eſpere qu'il nous fera part du ſuccès de celles qu'il aura établies.

Il ne nous a pas été poſſible de donner la ſuite de la lettre de M. Deſpommiers ; on la fera paroître dans la Gazette prochaine.

(*b*) *V. les Gaz. numéros 1, 2, 3, 18 & 19 de cette année.*

EXTRAIT

D'un Mémoire ſur la conſervation des grains, par M. Baillet, Curé de Bayonvillers en Picardie.

L'Auteur annonce qu'il eſt depuis quarante ans Curé d'une Paroiſſe de cinq cents Communians, & que ſon expérience lui donne le droit de faire part au public de ſes obſervations ſur la poſſibilité de conſerver le bled par des moyens moins couteux que ceux que différens Écrivains ont annoncés depuis pluſieurs années.

Après avoir démontré que les moulins Polonois qui font mouvoir les ſoufflets ventillateurs, les étuves, & les bâtimens néceſſaires pour ces ſortes d'entrepriſes, ſont au-deſſus des facultés des Fermiers & Laboureurs ordinaires, il propoſe ce qui ſuit.

» Nous croyons, dit M. Baillet, qu'en » Picardie, pour conſerver le froment, il » ſuffit de l'enfermer dans une grange qui » n'ait aucune ouverture du côté du midi, » & dont le toît fait en chaume, ſoit très- » bas ; il eſt eſſentiel que la grange ſoit en- » tourrée de noyers, de peupliers blancs, » & d'autres arbres qui répandent beaucoup » d'ombrage, enſorte que les rayons du » ſoleil ne puiſſent y pénétrer ; il faut mettre » ce grain parmi de la paille d'épis de bled, » dans des claies de bergerie garnies de paille » dégerbée, de peur que le bled ne ſe per- » de à travers les ouvertures, & il faut que » le lit inférieur ſoit poſé ſur l'aire de la gran- » ge, pour empêcher les rats & les ſouris » d'y cauſer du dommage.

L'Auteur entre enſuite dans le détail des inconvéniens qui réſultent de l'uſage où l'on eſt de dépoſer le froment dans des greniers couverts en tuiles, qui s'échauffant par l'ardeur du ſoleil, communiquent leur chaleur au froment, d'où il s'enſuit une fermentation générale très-pernicieuſe & très-nuiſible à ſa conſervation. Il ajoute que pluſieurs de ſes voiſins ayant éprouvé la méthode qu'il propoſe, le bled n'a jamais été attaqué

par les charanſons, ce qui eſt un grand avantage.

» La paille d'épi de bled, dit M. Baillet, » ſoutient le poids de la maſſe totale, & fa» cilite le paſſage de l'air qui raffraîchit le » froment au moyen des petites ouvertures » faites au bas de la grange dans la partie » qui regarde le Nord; cette raiſon demande » que cette paille ſoit très-légere & criblée » exactement pour en faire ſortir la pouſſiere » à l'aide d'un crible de parchemin. Sans » cette précaution la pouſſiere donneroit une » mauvaiſe odeur au bled, & pourroit le » faire tendre à la putrefaction; enfin, la » paille menue ſe corrompt d'elle-même » quand elle eſt trop entaſſée.

» On doit conclure de ces remarques, » qu'il ne faut pas mettre plus de quatre » pieds de cette paille mêlée avec le bled; » moins la maſſe ſera peſante, mieux le bled » & la paille ſe conſerveront; car ſi la cou» che étoit trop volumineuſe, le fond n'au» roit plus d'air, il ſe corromproit, & la » corruption du fond ſe communiqueroit » bientôt à toute la couche. Le ſieur Bon» nelle, Receveur de la Paroiſſe de Her» che-en-Santerre en a fait la triſte expé» rience, il avoit élevé juſqu'à dix-huit pieds » un empaillement de bled, il s'échauffa, il » s'y engendra des charanſons, & il s'a» maſſa en mottes qu'on eut peine à briſer.

» Il n'eſt pas néceſſaire de renouveller la » paille ni de remuer le bled que de ſix mois » en ſix mois; toutes les expériences d'em» paillement n'ont pas duré plus long-temps » en prenant cette précaution, & le bled » ſe trouvant alors déchargé de toutes les » parties humides qu'il contient, on pour» roit après ſix mois remplir la grange » d'une nouvelle moiſſon, & établir égale» ment une nouvelle couche de quatre pieds » de hauteur ſur la premiere; ſi cependant » on n'avoit point de bâtimens ſuffiſans pour » contenir l'une & l'autre moiſſon ſéparé» ment.

L'Auteur recommande expreſſément que ce ſoit dans des claies de bergerie que le bled qu'on veut conſerver ſoit renfermé, parce que cette eſpece de clôture donne à l'air aſſez de liberté pour le raffraîchir; en effet, il pénetre par les ouvertures des claies, de-là il ſe fait paſſage à travers la paille du clayonage: mais pour que ces précautions conduiſent au ſuccès deſiré, il exhorte de faire regner le clayonnage en formant un quarré long dans toute la longueur de la grange, & à l'éloigner de la muraille à la diſtance convenable pour qu'on puiſſe faire librement le tour de la grange. » Cette ſéparation, » dit l'Auteur, empêchera le ravage des » ſouris & des rats, & donnera plus de faci» lité aux chats de les prendre.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

LETTRE

Au ſujet d'un Mémoire qui a pour titre: Obſervations qui tendent à diminuer d'un tiers la conſommation du bois pour les fourneaux, qui ſeuls enlevent la moitié de la conſommation totale, & qui a été inſéré dans le Journal de Janvier 1767, & par extrait dans le Supplément de la Gazette N°. 1.

La matiere qu'on a traitée dans ce Mémoire, eſt par elle-même ſi intéreſſante, qu'elle a dû naturellement faire une vive ſenſation ſur les Maîtres des Forges. Auſſi nous a-t-elle procuré pluſieurs lettres qui tendent toutes, d'une part, à nous reprocher les diſputes dont nos premiers Journaux ſe ſont trouvés ſurchargés, & qui nous faiſoient en quelque ſorte manquer notre but, pour mettre ſur les bancs la ſeule ſcience économique; de l'autre, à nous recommander de penſer un peu davantage à l'utilité publique, & de ne point laiſſer à l'écart mille objets eſſentiels, tels entr'autres que les forges & fourneaux à fer? Nous ne ſentons point aſſez en France combien ce métal lui eſt précieux, & nous ne faiſons point attention que c'eſt avec le fer qu'on s'empare des tréſors du Perou & du Potoſi. Les François ne méritent que trop le reproche qu'on leur fait de n'avoir encore rien écrit de ſatisfaiſant ſur ces matieres. Il faut pourtant en excepter un petit in-12 de M. Robert de Ruffec, en Angoumois, qui a remporté le prix propoſé par l'Académie de Beſançon, pour 1756. Nous comptons en enrichir notre Journal. C'eſt un conſeil qu'on nous donne & dont nous profiterons d'autant plus volontiers, que nous mettrons bien des gens dans le cas d'ouvrir les yeux ſur le mauvais travail qu'ils font faire d'une maniere qui leur eſt infiniment préjudiciable

ainſi qu'au public. On vient auſſi de nous donner l'eveil ſur un traité compoſé depuis quelques années ſur les mêmes matieres par M. le Compaſſeur de Courtivron, de l'Académie des Sciences de Paris. C'eſt une nouvelle raiſon pour nous exciter à y puiſer quelques verités utiles pour nos Lecteurs. Nous jetterons auſſi un coup d'œil ſur ce que l'Encyclopédie contient de bon ſur la ſcience métallurgique. Le petit nombre d'Auteurs François dans ce genre étant épuiſé, l'Allemagne nous tend les bras, & nous invite à aller faire chez elle une ample récolte. C'eſt par ces ſoins aſſidus que nous parviendrons peut-être à donner du goût à notre Nation pour une ſcience où elle s'eſt encore ſi peu exercée. Cette nouvelle veine une fois ouverte, on y creuſera long-temps, avant que l'eſprit avide d'apprendre, ſe porte ſur de nouvelles connoiſſances.

L'Auteur du Mémoire que nous avons inſéré, auroit dû être mécontent de lui, s'il n'eût pas excité l'attention de ſes confreres. L'un d'eux a jugé à propos de lui écrire par la voie de notre Gazette pour l'engager à faire part de ſon ſecret, avant de rien riſquer ſur la nouvelle conſtruction des fourneaux, afin que les gens du métier puiſſent faire eux-mêmes leurs obſervations.

Nous donnerons cette lettre dans la Gazette prochaine.

***ETAT** du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la premiere quinzaine de Mars* 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

SOISSONS.		METZ.		NANCY.		TOULOUSE.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.
	l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.
Château-T.	15 11 11 8			Bar.	13 19 5		
Chauny.	14 17 6	Longwy.	11 9 1	Bitche.	14 13 2	Albi.	25 4
Clermont.	16* 8 1			Boulay.		Alet.	
Coucy.	15 5	METZ.	12 7 6	Bourmont.	18* 8 9	Beziers.	30 19 3
Creſpy.	15 10	Montmedy.	11 9 2	Charmes.	16 2 8	Carcaſſonne.	27 16
Fer-en-Tard.	14 2			Epinal.	17 2 1	Caſtelnaudary	27 1 8
Guiſe.	15	Phalsbourg.	16* 6 8	Etain.	12*	Caſtres.	30 3 9
Ham.	14 8	Sarrebourg.	15 12	Luneville.	14 7 4	Lavaur.	23* 15 2
Hirſon.	15 6 8			Mirecourt.	15 13 2	Limoux.	30 15 6
Lafere.	13 4	Sarlouis.	12 10	NANCY.	14 7 4	Montpellier.	
Laon.	12 15	Sedan.	12 14 8	Neufchateau.	14 13 3	Narbonne.	32 13 11
Marle.	12 16 3			Pont à Mouſſon.	12 14 6		
Noyon.	15 11 8	Thionville.	12 7 3	Remiremont.		Niſmes.	36*
Ribemont.	15	Toul.	15 6 4	Sarguemines.	14 1 4	Pezenas.	34 16 8
Roſoy.	12* 10			St. Diez.	17 10 7		
SOISSONS.	15 7 5	Verdun.	11* 8	St. Mihel.	12 10	TOULOUSE.	27 8 6
Vervins.	4 8	Vic.	14 2 6	Vezeliſe.	15 3		

PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	14 11 10	From. le ſep.	13 4 10	From. le ſep.	14 17 8	From. le ſep.	29 13 7
Pain la liv.	1 9	Pain la liv.	1 9	Pain la liv.	1 11	Pain la liv.	3 3
Avoine le ſ.	5 3 8	Avoine le ſ.	4 3 8	Avoine le ſ.	4 2 9	Avoine le ſ.	11 17 8
Foin le q.	1 4 11	Foin le q.	1 6 8	Foin le q.	1 8 11	Foin le q.	2 11 10
Paille le q.	14 5	Paille le q.	1 4	Paille le q.	12 1	Paille le q.	1 1 6

AVIS.

Le ſieur Royer, Marchand Épicier-Droguiſte, grande rue du Faubourg S. Martin, donne avis que l'ouverture de ſes jardins de plantes ſe fera le lundi 27 préſent mois d'Avril. Avant cette ouverture, les amateurs, & ceux qui par état ſuivent cette ſcience, peuvent venir viſiter tous les jours ſes jardins. Son cabinet de drogues ſimples & d'hiſtoire naturelle ſera ouvert gratuitement pour tout le monde les Mardi, Jeudi & Vendredi.

Le ſieur Royer, ſuivant ſon ancien uſage, ira tous les Lundis herboriſer à la campagne, après avoir indiqué l'heure du départ & celui du rendez-vous. Les perſonnes qui voudront l'accompagner, ſeront invitées de ſe rendre à l'heure préciſe, afin de ne pas retarder le départ, ni diminuer le temps qu'il donne à cette herboriſation.

Il ſe réſerve les Mercredis & Samedis de chaque ſemaine, afin de pouvoir ſe livrer tout entier les autres jours aux perſonnes qui voudront s'inſtruire dans ſes jardins.

Autre. Les perſonnes qui deſireroient acheter de la nouvelle graine de luzerne de Provence, pourront s'adreſſer à Rouen, à M. Charles-Alexandre Poultier, qui en a une bonne proviſion.

COMMERCE.

EXTRAIT

D'une lettre de Stralford dans le Comté d'Yorck, ſur le commerce de la gomme, ſur le monopole de cette denrée, & ſur l'avantage dont il pourroit être à l'État & aux Manufacturiers de toiles peintes.

NOs toiles peintes ont été portées depuis quelques années dans cette Province à un point de perfection qui leur a fait obtenir la préférence dans pluſieurs marchés étrangers. Le public en retire deux avantages, l'un d'occuper ſes pauvres, l'autre d'augmenter ſes revenus. Il faut avouer cependant que ce commerce a diminué depuis environ un an, à cauſe de la cherté de la plupart des drogues & autres marchandiſes qui entrent dans la teinture des toiles, & dont le prix n'a été ainſi augmenté que par l'artifice de quelques monopoleurs. Le prix exceſſif de la gomme, en eſt, à ce que je crains, une triſte preuve. Le cent peſant en a monté depuis 70 ſchel. juſqu'à cinq guinées; il ira bien plus haut ſi le Parlement néglige de chercher à découvrir les ſourdes pratiques des monopoleurs : mes conjectures ſont fondées ſur l'avis que j'ai reçu dernierement, ſuivant lequel on doit demander au Parlement la révocation de l'acte paſſé l'année derniere, qui met un impôt de 30 ℔ ſterl. ſur chaque tonneau de gomme exportée : cette propoſition doit être faite par ceux préciſément qui ſe ſont emparés dans le cours des douze derniers mois de toute la gomme qui a paru dans ce pays. Si on admettoit leur requête, le prix de cette marchandiſe doubleroit, & nos Manufactures s'en reſſentiroient cruellement : qu'il me ſoit permis de vous apprendre que l'acte ci-deſſus doit produire douze mille livres par année, on n'en a pas encore cependant retiré la douziéme partie, par l'artifice de ceux qui avoient intérêt de s'oppoſer à la paſſation de ce bill, & qui ont fait enſorte qu'elle fût renvoyée à la fin de la ceſſion, ce qui leur a donné le temps de faire partir pour le Senégal des exprès qui ont empêché l'envoi de la gomme en Angleterre. Ils ont ſi bien pris leurs meſures, que toutes les cargaiſons de cette marchandiſe ont été débarquées à Amſterdam, où on les a laiſſées juſqu'à préſent, pour en tirer un plus grand avantage, en les envoyant en France ou en Allemagne, ſuivant les demandes : les marchés étrangers régorgent ainſi de gomme, tandis que la diſette s'en faiſoit ſentir dans les nôtres, il n'eſt pas étonnant que le prix en ait augmenté conſidérablement, de même que les demandes pour l'exportation. Ce ſont les raiſons auſſi pour leſquelles l'acte n'a pas rendu la ſomme à laquelle on s'attendoit : mais comme nous approchons du temps où ſe fait la plus grande conſommation de gomme, & que les magaſins qu'on en avoit fait hors d'Angleterre s'épuiſent journellement, il n'eſt pas douteux que l'acte ne produiſe enfin la ſomme dont il a été chargé, & ne mette nos Manufacturiers en état de repren-

dre l'avantage qu'ils avoient sur les étrangers dans cette branche utile de commerce. Au contraire, si nos Ministres se laissent éblouir par de fausses représentations, jusqu'à révoquer l'acte en question, les monopoleurs auroient gagné en éludant le paiement des droits qui avoient été imposés sur la gomme, & gagneroient encore d'un autre côté en exportant sans payer de droits celle qui leur reste entre les mains. Il est donc très-intéressant que les Marchands qui emploient la gomme se réunissent pour faire au plutôt des remontrances au Parlement.

Permettez-moi de vous informer, que, par l'acte du Parlement, l'Irlande a la permission de tirer d'Angleterre annuellement trente tonneaux de gomme sans payer aucuns droits, & que cette quantité a déjà été envoyée en Irlande il y a quelques mois: si elle en demande encore la même quantité, je crains bien qu'elle n'en soit embarrassée, à moins qu'elle n'envoie au plutôt le surplus aux marchés étrangers. C'est aux Commis de la Douane à y faire attention.

COLONIES FRANÇOISES.

Biens & Successions.

A vendre, une habitation située à la Pierre, quartier du Gros-Morne, contenant 400 quarreaux de terre en quatre concessions de mille pas chacune; sur la premiere il y a un jardin à indigo de 300 cuves d'herbes, une maison principale, un moulin à eau pour battre l'indigo, avec six vaisseaux, bâtimens & ustensiles nécessaires pour l'exploitation, jardin potager, 30 cases à Négres, *&c.* le tout entourré de hayes vives; sur la seconde, une grande quantité de bananiers, *&c.* la troisiéme toute en bois de bout; la quatriéme, partie en savanes & partie en bois de bout; plus, 98 Négres parmi lesquels il y a des Ouvriers & de très-bons Domestiques; 50 bêtes à cornes, 54 bêtes cavalines, 50 moutons, 60 cochons, 40 cabrits, 5 mulets, meubles, *&c.* On vendra le tout ensemble ou séparément. Il faut s'adresser à M. *Dulou*, Marchand rue Notre-Dame au Cap, ou à M. *Dupuy*, Propriétaire, qui prendra des arrangemens convenables avec les acquéreurs.

A vendre, une place de 50 quarreaux de terre, ayant dix milliers de café rapportans, une savanne, une case de 45 pieds, une autre de 36; un poulailler de 24, une case à Négres & 9 Négres: ladite place située à la Souffriere, quartier du Dondon. On s'adressera au sieur *Collet*, Tapissier au Cap.

A vendre, une habitation en sucrerie établie en blanc, située au Port Margo sur le bord de la mer, contenant 280 quarreaux de terre, dont les deux tiers en plat pays, & le reste en mornes, 22 pieces de cannes dont 12 existent en nature. On a fait du sucre sur cette habitation depuis 1738 jusqu'en 1764. Grand-case, cuisine, poulailler, plusieurs chambres, *&c.* moulin & tous les bâtimens & ustensiles nécessaires à l'exploitation; 30 cases à Négres, 3 colombiers, *&c.*

Il faut s'adresser à M. *Ducasse*, gérant ladite habitation.

CHANGES A PARIS.

Av. 1767.	*Jeudi 9.*	*Ven. 10.*	*Sam. 11.*
Amsterdam.	55 ½ . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32 1 16e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	168 . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 . . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	14 17 6.	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 ¼ . .	. . . .	. . . .
Lyon Pâq.	1 ⅛ pe. .	. . . .	. . . .

Navires en armement.

De Nantes, *le 3 Avril 1767.*

Les Navires le *Jean Jacques*, de 130 tonneaux, Capitaine *Lemoine*, Armateur M. *Montaudouin*; la *Thetis* de 100 tonneaux, Capitaine *Bertho*, Armateur M. *Fouqueré du Veau*; la *Ville des Cayes*, de 150 tonneaux, Capitaine *Devallons*, Armateur M. *Potet*; le *Fidele*, de 150 tonneaux, Capitaine *Guichet*, Armateurs MM. Ve. *Lemasnes & Praut*, sont en charge dans ce Port, le premier pour la Guadaloupe, les second & troisiéme pour les Cayes, & le quatriéme pour le Port-au-Prince.

Il se trouve en charge dans le même Port les Navires Étrangers la *Regina Sophia*, Ca-

pitaine *Marten Kettelhoed*, pour Stetin; l'*Ippenhove*, Capitaine *Lieven Adriaanſe*, pour Hambourg; la *Providence*, Capitaine *Mels Reeling*, pour Middelbourg; & le *Jeune Cornelis*, Capitaine *Villem Scheltes*, pour Dantzick.

DU HAVRE, *le 5 Avril 1767.*

Les Navires le *Double Louis*, de 160 tonneaux, Capitaine *Bechet*; l'*Inconſtante*, Capitaine *Nicolas Fautrel*; le *Marquis de Foudoas*, de 100 tonneaux, Capitaine *Coté*; la *Petronelle*, Capitaine *Van Meglen*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour le Port-au-Prince, le ſecond & le troiſiéme pour la Martinique & la Guadeloupe; le quatriéme pour Hambourg.

COURS DU CHANGE *à Amſterdam le 4 Avril 1767.*

Londres.	34 6	5 1/2
Ditto à 2 uſances.	34 3	1/2
Paris.	54	15/16
Ditto à 2 uſances.	54	7/16
Bordeaux	54	9/16
Ditto à 2 uſances.	54	7/16
La Rochelle.	54	
Bilbao	94	
Madrid	94	1/4
Cadix.	94	
Séville	94	
Lisbonne.	46	
Veniſe	88	1/4
Gênes	84	1/4
Livourne.	85	
Vienne.	34	3/4
Hambourg	31	1/4
Anvers & Gand	2	1/4
Bruxelles	2	1/4
Zélande.	2	
Rotterdam		1/4
Genêve	90	
Agiot de la Banque	4	7/8 p o/o

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 11 Avril 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32e. *l'once* à	99	℔ ß ₰	
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82	10	
L'argent à 11 ₰ 20 g. *le m.* à .	54		
Idem de 11 ₰ 10 g. à .	51	17	6 à 52 ℔
Piaſtres le marc, .	48	10 à 12 ß	6

FINANCES.

EFFETS PUBLICS *à Amſterdam, du 4 Avril 1767.*

Actions. De la Comp. Holl. des Indes Orientales. . . .	542	
De la Com. Hol. des In. Occ.	33	
De la Banque d'Angleterre.	142	1/2
De la Com. Ang. des In. Or.	245	1/2
De la Com. de la Mer du Sud.	103	
Annuités à 4 p o/o 1760 . . .	103	1/2
Conſolidées à 3 p o/o	89	1/2

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. d'Avril.
Streck-Caſtelle,	12e.	J.	18
De la Garde,	29e.	M.	16
Drouet,	35e.	J.	16
d'Eaubonne,	37e.	J.	15
De Ste. Luce,	47e.	M.	16

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1767.	*Jeudi 9.*	*Vendredi 10.*	*Samedi 11.*
Ac. des Indes.	1260 62 1/2 65	1265. 67 1/2	1267 1/2
Emp. de la Com.		387	387
Prom. à 5 p o/o		23	
Prom. à 4 p o/o	39 1/2	39 1/2	39 1/2
Ac. des Fermes.	760. 65. 70.	772 1/2 75. 72 1/2 75	772 1/2 75
Amortiſſement.	21 1/2 21		
2 ſ. p. l. du Dix.		21	
3e. Loterie.	31	31	31
Annuités.	390	390	390
Coup. d'An.	75	75 1/2 75	75
Emp. de 50 mil.	32 1/2 32	32	31
Emp. de 30 mil.	28. 27 1/2 27. 28	28. 28 1/2 28.	28
Col. 1759.	32.		32. 5m 31.
Canada.	37 1/2 37. 36.	36. 36 1/2.	37. 37 1/2 5m
4e. L. Epoques.	28 1/2		28. 10e. 33. 33 1/2
Nouette.	31. 30 1/2	31	31 31 1/2
Ac. de la caiſſe	1030	1030	1030
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p o/o	69. J. de Janv.		
p o/o ſur les Cui	49		

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 30.

DE DUNKERQUE, *le 2 Avril 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 20 au 31 Mars 1767, il eſt entré dans ce Port 21 Navires François, 8 Anglois, 7 Hollandois, 1 Danois, 1 Eſpagnol, ſçavoir, le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Gaillard*; l'*Angélique*, Capitaine *Nicolas Maſſé*, tous deux de Dieppe, & venant l'un & l'autre de Charente, chargés de 162 bariques 217 pieces & tierces d'eau de-vie; la *Jeune Baſtienne*, Capitaine *Thomas Drouillard*; la *Samaritaine*, Capitaine *Jacques Durand*, tous deux de Nantes, & venant de ce même Port avec du vin, du ſucre brut, du café, du miel & du thé; l'*Eſpérance* d'Argenton, Capitaine *Mathieu le Dreff*; le *Sauveur* de Moleſme, Capitaine *Yves Marel*, venant d'Oleron, chargé de 195 muids 6 boiſſeaux de ſel; le *Saint Louis* de Boulogne, Capitaine *Jean Coppin*, venant de Boulogne avec du vin, de la potaſſe & du hareng; la *Marie Genevieve* du Conquet, Capitaine *Yves le Bars*, venant de Marennes chargé de ſel; la *Thereſe*, de Dunkerque, ainſi que les ſuivans, Capitaine *Alexandre Breton*, venant du Port au Prince chargé de 263 bariques de ſucre brut, 26 futailles d'indigo, 31 futailles de café, 64 danettes de cuirs, 50 madriers d'acajou & 246 buches de bois de gayac; les *Deux Antoines*, Capitaine *Pierre Vanderſtreck*; les *Trois Bons Amis*, Capitaine *Jacques de Wilde*, venant de Saint Ubes avec du ſel, du fruit, du maroquin & de la manne; le *Saint Michel*, Capitaine *Laurent Verbrugghe*, venant de Bayonne avec du vin, de l'eau-de-vie d'Andaye, du bois de réglisſe, des plumes & des jambons; le *Jeune Ferdinand*, Capitaine *Louis-Damaſcene Toulorge*, venant de Nantes avec du vin; l'*Eſpérance*, Capitaine *Nicolas Chamault*, venant de Caillery avec du ſel; le *Saint Nicolas*, Capitaine *Nicolas Verbeke*, venant d'Oſtende chargé de réglisſe, de poix r ſine & de toile; la *Marie Louiſe*, Capitaine *Jean Vanniet*; l'*Haleine*, Capitaine *Chriſtian Rikman*, venant de Londres ſur leſt, la *Fortune*, Capitaine *François Berlamont*, venant de Bordeaux, avec du ſucre, des prunes & du vin; les *Quatre Pêcheurs*, Capitaine *Jean Garcia*, venant de Libourne chargé de vin & d'eau-de vie; le *Saint Mathieu*, Capitaine *Mathieu Backeman*, venant d'Etaple; l'*Iſabelle*, Capitaine *Antoine Cardon*, venant du Havre de Grace chargé d'huile & de fruits. Les Anglois, ſçavoir, le *Guillaume & Anne*; la *Caledonia*, venant de Grenock avec 4000 douves & 236 boucauds de tabac, le *Sairfield*; la *Bonne Eſpérance*; le *Comte de Butte*, venant de Glaſcow avec du tabac; le *Gedeon & Anna*, venant de Londres avec du tabac, du riz & d'autres marchandiſes; la *Volonté d'Amis*, venant de Rocheſter ſur leſt; l'*Hercule*, venant de Salo avec de l'eau de-vie; les *Trois Freres*, venant de Dort; la *Jeune Marie*, de Fleſſingue; le *Jeune Jeſſé*, de Schiedam; les *Deux Freres*, de Terver; le *Jeune Abraham*, de Hambourg; l'*Eſpérance*, de Roterdam, chargés de diverſes marchandiſes; l'*Eſpérance*, Vaiſſeau Danois, venant de Chriſtrianſtad avec des planches de ſapin; le *Chriſt de Bonaza*, venant de Londres ſur leſt.

Les 21 Navires François faiſoient enſemble l'encombrement de 1532 tonneaux, les Anglois 700, les Hollandois 600, les Danois 80, & l'Eſpagnol 80.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 9 Navires François, 5 Anglois, 6 Hollandois & 1 Eſpagnol; ſçavoir, la *Liberté*, Capitaine *Jacques de Rior* de Dunkerque, allant à Nieuport chargé de vin, de tabac, de cuirs ſalés & d'autres marchandiſes; la *Marie Françoiſe* du Conquet, Capitaine *François Daniel*; le *Saint Jean-Baptiſte* de Dunkerque, Capitaine *Jac. Meſſe Macker*; le *Jean-François Marie*, Capitaine *Guiute Marzin*; le *Duc de Bouillon* de Dunkerque, Capitaine *Pierre Dujardin*; la *Marie Thérèſe* de Dunkerque, Capitaine *Nicolas Maerten*, allants tous à Londres; la *Sirenne*, de Saint Malo, Capitaine *Pierre Joulain*, allant à Dublin chargés tous ſix de 3910 razieres de bled; l'*Aimable Creole* de l'Iſle-Dieu, Capitaine *François Duguet*, allant à Bordeaux chargé d'amidon, d'huile & d'autres marchandiſes; le *Joſeph* de Saint Malo, Capitaine *Jacob-Joſeph Laterre*, allant à Civita-Vecchia chargé de 2056 razieres de bled; la *Cérès* de Harwich, Capitaine *Robert Eaſty*, allant à Colcheſter avec de l'eau-de vie; la *Royale Jeanne* de Londres, Capitaine *Thomas Halfuight*, allant à Londres avec de l'eau de-vie, de l'indigo & d'autres marchandiſes; la *Marguerite* de Cork, Capitaine *Denys Twohig*, allant à Fayall avec de l'eau-de vie; le *Hareng* d'Yarmouth, Capitaine *François Calver*, allant à Yarmouth chargé de bled, de feves & d'avoine; la *Britannia*, de Londres, Capitaine *Jean Hambanck*, allant à Londres chargé d'eau-de-vie; le *Saint Joſeph*

de Bilbao, Capitaine *Juan de Goytia*, allant à Saint Sébaſtien avec des carottes de tabac; l'*Anne* d'Amſterdam, Capitaine *Laurent Vanderſtam*, allant à Amſterdam avec du ſucre brut & d'autres marchandiſes; les *Deux Freres* de Terver, Capitaine *Ary Maat*, allant à Terver ſur leſt; le *Jeune Sébaſtien*, Capitaine *Thomas Vanderbenden*; le *Jeune Michel*, Capitaine *Jean Verſtheegh*, tous deux de Dort, & allant à Dort avec du tabac en carottes; les *Deux Freres* de Schiedam, Capitaine *Willem Dubbelt*, allant à Schiedam avec des futailles vuides; l'*Anne* de Roterdam, Capitaine *Ary Vanberkel*, allant à Roterdam avec des amandes, des paniers d'oſier & d'autres marchandiſes.

De l'Orient, *le 4 Avril 1767.*

Le Navire de la Compagnie des Indes la *Paix*, richement chargé, eſt ſorti de ce Port le 3 Mars 1767 pour ſe rendre à Pondichery; le même jour la Frégate du Roi la *Garonne* a mis à la voile allant à l'Iſle de France.

De Nantes, *le 4 Avril 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Du 26 Mars, au 2 Avril 1767, il eſt entré dans ce Port 15 Navires François & 6 Etrangers; ſçavoir, le *Maréchal de Luxembourg*, de 300 tonneaux, Capitaine *Tanquerel*, venant de Saint Marc chargé de 270 bariques 4 quarts de ſucre brut & terré, 1 caiſſe de ſucre en pains, 41 futailles 23 bariques & 5 quarts d'indigo, 13 futailles, 46 bariques & 48 quarts de café, 54 balles de coton, 15 dents de morphil, 95 madriers, 9 chevrons 5 planches de bois d'acajou, du ſyrop, des confitures; la *Sirenne*, Capitaine *Marc Allain*, venant de Cadix avec du vin de Malaga & des traques d'avirons; le *Saint Martin*, Capitaine *Mathurin Biſquet*, venant de Redon; la *Marie Vincente*, Capitaine *Joſ. Picard*, venant de Charente; la *Sainte Anne*, Capitaine *Ambr. Lobo*, venant de Libourne; l'*Aimable*, Capitaine *Ant. Letue*; la *Genevieve*, Capitaine *Jean Cherel*; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Pierre Lameaux*; le *Merlier*, Capitaine *Berlau*; l'*Hermione*, Capitaine *René Maſſon*, venant tous cinq de Bordeaux; le *Bordelois*, Capitaine *Jac. Mercier*; le *Lion Couronné*, Capitaine *Jean Moriſſon*, venant de Bayonne; la *Sainte Anne* Capitaine *Olivier le Piſquet*, venant de Port-Launay; la *Manon*, Capitaine *Rozau*, venant de Breſt; l'*Urſule*, Capitaine *Mart. Beſſonnet*, venant de Dunkerque chargés de diverſes marchandiſes. Des Etrangers, 2 venoient de Zericzée ſur leſt; 1 d'Oſtende, 1 de Bilbao, 1 de Cadix & 1 de Calais avec différentes marchandiſes.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 5 Navires François & 3 Etrangers; ſçavoir, *la Providence*, Capitaine *Bernard la Bolloche*, allant au Ferol; la *Société*, Capitaine *Vinc. Quentin*, allant à Lisbonne; la *Curieuſe*, Capit. *Georg. Guenegaut*, allant à la Corogne; la *Marie Catherine*, Capitaine *Jean Beaugrand*, allant à Boulogne; l'*Eveillé*, Capitaine *Jacq. le Monnier*, allant à Calais, chargés de farines, de vin, d'ardoiſes & autres marchandiſes; la *Catherine*, allant à Middelbourg; la *Lida Catherina*, à Bruges; & la *Lida*, à Amſterdam avec du ſucre brut & terré, du café, de l'indigo, de l'eau-de-vie & d'autres marchandiſes.

Du Havre, *le 5 Avril 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Du 2 au 4 Avril 1767, il eſt entré dans ce Port les Navires la *Ville de la Rochelle*, Capitaine *Neveu*, venant de Charente chargé de 17 bariques 14 tierçons 10 quarts d'eau-de-vie pour ce Port, le reſte pour Rouen; la *Princeſſe de Monaco*, Capitaine *Pelletier* de Granville, venant de Marſeille chargé de ſavon, d'huile, de coton & d'autres marchandiſes; & 2 petits Bâtimens venant de Cherbourg chargés de pois, de feves, de beurre, de lard ſale pour les Colonies.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps les Navires l'*Intendant*, Capitaine *du Longprey*, allant à Grandville; le *Neptune*, Capitaine *Agan*, allant à Saint Malo, tous deux ſur leſt; le *Conquérant*, Capitaine *Noel*, allant à Bordeaux chargé de 120000 *liv.* de farines; le *Saint Philippe*, Capitaine *Macs*, allant à Dieppe chargé de différentes marchandiſes; le *Saint Martin*, Capitaine *Germain*, allant au Cap chargé de bœuf, de beurre & lard ſalé, de farine, de charbon de terre, d'huile en bouteilles, de ferremens de toute eſpèce, de douvelles, de cercles, d'ozier, de chapeaux de caſtor, de quincaillerie & mercerie en ſoie, fil, coton & laine.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 21 Avril.

AGRICULTURE.

EXPLICATION

De plusieurs défauts de la Police actuelle des grains en Angleterre, & particuliérement des loix concernant le monopole.

AU chap. 14^e^. d'un acte du Parlem^t^. qui est le fondement de tous les réglemens qui sont actuellement en vigueur, concernant les Monopoleurs & les Regratiers (cet acte a été passé dans les 5^e^. & 6^e^. années du regne d'Édouard VI.) il est dit que l'on regardera comme Monopoleur celui qui, par achat, contrat ou promesse d'achat, ou par toutes autres voies que baux de terres, dîmes ou autres titres de propriété, fera des levées ou des acquisitions de bleds encore sur pied, ou de tout autre bled ou grain, beurre, fromage, poisson ou d'autres denrées quelconques, à dessein de les revendre.

Il est encore dit que l'on regardera comme Regratier celui qui, par quelques moyens que ce soit, prendra, ou achetera dans des foires ou marchés, aucuns bleds, vin, poisson, beurre, fromage, chandelle, suif, moutons, veaux, agneaux, porcs, cochons de lait, oyes, chapons, poules, poulets, pigeons, lapins & autres denrées quelconques, & qui ensuite revendra ces mêmes marchandises dans d'autres foires ou marchés tenus dans les mêmes endroits, ou dans d'autres moins éloignés que de 4 milles.

Pour prévenir les inconvéniens qui pourroient résulter d'une loi dont l'obligation s'étend à tant de choses, on a inséré dans cet acte une clause par laquelle on donne aux Juges de paix le pouvoir, pendant les cessions trimestrales, de permettre à quelques particuliers d'acheter du bled pour le revendre. Ces particuliers ainsi autorisés par les Juges, peuvent acheter dans des marchés ou dehors, des bleds pour les revendre, mais ils n'ont toutefois ce privilége que sous des restrictions particulieres exprimées en termes précis dans la permission qu'on leur délivre à ce sujet.

Il est difficile de concilier ensemble les définitions de Monopoleur & de Regratier que nous venons de rapporter ci-dessus, & il n'est pas plus aisé de comprendre le vrai sens de la clause qui les suit. Un Monopoleur, dit-on, est celui qui, sans aucune permission achette du bled, *&c.* à dessein de le revendre, ceci doit s'entendre des achats faits dans les marchés, avec l'intention de revendre dans les mêmes marchés; car la définition d'un Regratier donne à entendre que toutes personnes autorisées, ou non autorisées, peuvent acheter du bled dans les foires ou marchés, pour les revendre dans d'autres, pourvu qu'ils soient éloignés de plus de 4 milles. L'intention de la loi est donc qu'il n'y ait que des personnes autorisées qui puissent acheter du bled dans les foires ou marchés pour les revendre sur le même lieu: or, je demande pourquoi il n'y a que de telles personnes qui jouissent de ce privilege. Je demande encore quel est le moyen le plus sûr pour donner un prix raisonnable aux provisions de toute espece, & au bled en particulier, ou de restreindre à peu de perso-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

nes le pouvoir d'acheter & de revendre, ou de donner au commerce toute la liberté & l'étendue poſſible ? Croit-on que ce ſoit en lui donnant des entraves qu'on fera baiſſer le prix des marchandiſes ; les excluſions & les contraintes dont on le charge, n'ont-elles pas toujours produit un effet contraire en donnant lieu à des monopoles qui ſont pour toutes les branches de commerce de la plus funeſte conſéquence.

Le commerce de bled, on ne peut en diſconvenir, eſt d'un très-grand avantage pour ce Royaume, & la ſeule conſidération des taxes énormes & des redevances dont les terres ſont chargées, devroit porter à l'encourager & à lui donner toute l'étendue poſſible, ce n'eſt certainement pas, en ne permettant qu'à un petit nombre de perſonnes de faire des achats, ni en chargeant ces mêmes achats de frais inutiles, qu'on l'encouragera : c'eſt bien plutôt en ſuivant une méthode toute contraire, qui ſeroit d'augmenter le nombre des acheteurs, & de rendre le plus qu'il eſt poſſible l'achat, la vente & la diſtribution du bled libres & faciles. On a reconnu par l'expérience que la rigoureuſe exécution des loix qui ſont actuellement portées contre les Monopoleurs & les Regratiers, au lieu de faire baiſſer le prix du bled, ne contribue qu'à l'augmenter.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

De Londres.

Les Habitans de Deuby n'ont jamais tant ſouffert de la diſette & de la cherté du grain. Il n'a été expoſé pendant pluſieurs ſemaines ſur le marché qu'un ſeul boiſſeau de grain ; la moitié des Habitans ſe rappellent à peine le goût du pain, & ils ſeroient indubitablement péris de faim ſans la reſſource qu'ils ont trouvée dans quelques poiſſons à coquille que leur fourniſſent les rochers.

Il eſt entré depuis le 23 Mars dans la Tamiſe, plus de cinquante bâtimens chargés de froment venans d'Embden, de Hollande & de la Flandre Françoiſe ; les cargaiſons de 38 de ces Vaiſſeaux ſe montent en tout à 15912 quarters. On ne ſçait pas encore quel eſt le montant des autres bâtimens.

Voici la quantité de grain importé de différens Ports étrangers telle qu'elle a été enregiſtrée & priſe ſur les regiſtres de la douane de Londres, depuis que ce Port eſt ouvert.

	* *quarters.*
De froment	10515
De ſeigle	3827
D'avoine	12924
	27266
Le premier Avril	7500
Total des quarters importés . .	34766

On dit qu'il y a encore 30 bâtimens chargés de bled en relâche à Graveſend, dont les Capitaines attendent que le prix du marché ſoit hauſſé, & s'ils n'en ſont pas ſatisfaits, ils ſont réſolus à aller dans quelqu'autre partie du monde où ils puiſſent faire plus de gain. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût empêcher ces bâtimens d'aller ailleurs, & qu'on les obligeât de vendre leur grain à un prix raiſonable, car il eſt à craindre que nous n'ayons pas la moitié de la quantité de bled qui nous eſt néceſſaire pour ſubvenir à nos beſoins juſqu'à la prochaine moiſſon.

Calcul fait par feu M. Empſon en 1761, du nombre de beſtiaux, *&c.* tués pendant une année dans la Ville de Londres. Moutons & agneaux 711121 ; taureaux, bœufs & vaches, 98254 ; veaux, 194760 ; cochons pour manger non ſalés, 146932 ; pour ſaler, 41000 ; cochons de lait, 52600.

MÉMOIRE

Sur la culture du Birds-Graſſ ou Graine d'Oiſeaux ; du Thymothy, & de la Grande Pimprenelle. Préſenté à la Société des Arts, Agriculture & Commerce à Londres.

Par M. Barthelemy ROCH.

Du Birds-Graſs, ou Graine d'Oiſeaux.

L'herbe d'oiſeaux eſt une plante qui n'eſt pas moins précieuſe que la luzerne, par ſa qualité en herbe & en foin, & par la quantité de fourage qu'elle produit.

J'ai élevé cette plante avec tout le ſoin poſſible, & ce n'eſt qu'après avoir éprouvé ſes bonnes qualités, que j'ai cru devoir faire

---

* *Le quarters fait à peu près deux ſeptiers de Paris.*

part au public d'un fourage qui ne peut être que très-utile.

On l'appelle *Graine d'Oiſeaux*, parce qu'elle fut introduite dans la Virginie par des oiſeaux de paſſage.

En Mars 1764, M. Nſych, pour lors Chef de la Société pour l'encouragement des Arts, Agriculture & Commerce, me connoiſſant pour amateur de tout ce qui peut être utile à l'Agriculture, me fit préſent d'une once de cette graine qu'il avoit reçue de Virginie, & me pria d'en faire l'eſſai, ne doutant pas qu'elle ne prît auſſi bien en Angleterre que dans la Virginie, où elle eſt en fort grande réputation.

L'eſſai que j'en fis répondit au-delà de mon attente; ce qui m'a obligé d'en faire un petit traité pour éviter les reponſes que je ſuis obligé de faire aux demandes que je reçois de tous côtés.

Je conſervai mon petit tréſor juſqu'au mois d'Avril ſuivant, auquel temps je le confiai à la terre : n'étant pas accoutumé à la culture de cette plante, je préparai ma terre comme ſi elle eût été deſtinée pour des fleurs; je n'épargnai ni ſoins ni peines pour m'aſſurer de ſa ſortie de terre; mais tout cela m'auroit été fort inutile, ſi j'avois connu, comme j'ai fait depuis, ſa qualité dans ſa ſeve, & ſes propriétés.

Dans le temps que j'attendois que ma graine ſortît, je ne fus pas peu embarraſſé de connoître mon herbe parmi les mauvaiſes qui étoient fort épaiſſes : ne pouvant diſtinguer la bonne d'avec la mauvaiſe, & ſurtout le poa à qui elle reſſemble beaucoup, je pris le parti de détruire toutes les mauvaiſes herbes que je connoiſſois, & de laiſſer l'étrangere; mon empreſſement étoit ſi grand, qu'il ſe paſſoit peu d'heures que je ne la viſitaſſe. Environ un mois après qu'elle fut ſemée, j'apperçus mon herbe par ſa couleur, ſon verd me paroiſſant un peu plus foncé que nos verds ordinaires; je la tranſplantai auſſi-tôt qu'elle me parut en état de l'être, & je la mis dans un même terrein bien préparé; la place où je tranſplantai mon herbe étoit d'environ vingt toiſes; une partie de ce terrein étoit graveleuſe; l'autre partie étoit plus humide.

J'apperçus bientôt que mon herbe croiſſoit beaucoup mieux ſur l'endroit un peu graveleux & ſec, que ſur la partie humide; le côté graveleux paroiſſoit plus verd & plus riant que le côté humide; l'herbe n'en étoit pas ſi belle, mais plus pâle; j'obſervai que ſur la partie du terrein humide, il y en avoit quelqu'eſpace qui étoit encore plus humide, & toujours mon herbe étoit plus belle ſur la partie la moins humide. Mais lorſque mon herbe eut pris une forte racine, & qu'elle fut aſſez grande pour ſupporter cette humidité, elle fit des progrès ſurprenans dans ce terrein; ce que j'attribuai à ce que cette herbe eſt extrêmement fine & délicate à ſa ſortie de la terre, & que, croiſſant ſur une terre humide, l'eau ne lui eſt pas ſi favorable que lorſqu'elle eſt forte, & pour lors elle fait des grands progrès, c'eſt ce que j'ai expérimenté.

Au reſte, mon herbe pouſſa très bien tout l'été. Au mois de Septembre je commençai à cueillir ma graine, & je trouvai que mon once & demie m'avoit produit environ 12 liv.

La premiere année ma plante ne monta qu'à la hauteur d'environ 2 pieds & demi; mais la ſeconde elle s'éleva juſqu'à 4 pieds moins 2 pouces; le 14 Juin 1765, je meſurai & je coupai 10 toiſes de cet herbe à ſa hauteur naturelle; trois jours après je peſai la coupe de ces 10 toiſes, & je trouvai 1200 liv.

Le 10 Août ſuivant, mon herbe avoit 2 pieds 8 pouces de haut, & étoit pour lors prête à couper pour faire du foin; mais je ne la coupai point, parce que j'attendois une autre récolte de graine; ce que j'eus au commencement d'Octobre, & cette ſeconde récolte fut plus conſidérable que la premiere.

Il y eut alors beaucoup de pluie, ce qui m'embarraſſa pour faire ma graine. En retournant mes petits monceaux de foin, j'apperçus que l'humidité avoit fait repouſſer mon herbe dans ſes jointures, les unes plus que les autres, les plus longues avoient environ 3 pouces de long. Si je n'avois pas attendu pour la graine, & que j'euſſe fauché mon herbe pour en faire du foin, je ſuis aſſuré que j'aurois pu la faucher trois fois par an. Comme mon but juſqu'à préſent n'a été que de recueillir de la graine, je n'ai pu encore faire cette expérience, quoique je ſois certain qu'elle peut être coupée trois fois l'année, & que la hauteur & l'épaiſſeur de cette plante ne peut produire moins de huit charretées de foin par arpent, ce qui

paroîtra ſurprenant. Ne parlant qu'après une exacte expérience ſur cette herbe, je ſerois charmé d'en convaincre les perſonnes qui pourroient douter de ce que j'avance. Le grand nombre de perſonnes de diſtinction qui en ont été les témoins oculaires, & la ſatisfaction qu'ils ont témoignée de connoître cette plante ainſi que la Thimothy, la Burnet, ou Pimprenelle & Poa, tous fourages que j'ai introduits depuis peu, ne me laiſſe aucun doute de l'utilité qu'il y a de réformer toutes nos mauvaiſes herbes; de n'avoir à l'avenir dans nos prairies que des herbes choiſies ſans aucun mélange du bon & mauvais, & que chaque herbe ſoit appropriée à la qualité de terre qui lui eſt la plus propre.

L'herbe d'oiſeaux a une qualité qui lui eſt particuliere & différente de ce que j'ai vu dans les autres herbes, en ce qu'elle eſt pleine de nœuds très-près les uns des autres, & qu'il ſort une pouſſe de chacun de ces nœuds. Ceux qui ſont près de terre prennent racine & forment une autre plante; &, ſi l'on prend une plante entiere, & qu'on la diviſe en vingt parties, chacune de ces parties formera une plante; &, quand l'on feroit cette opération dans le mois de Juillet, ces nouvelles plantes porteront graine la même année. Si le temps eſt pluvieux lorſque l'herbe eſt prête à être fauchée, il ne peut arriver de dommage par un retard même d'un mois, parce que cette herbe pouſſant à chaque nœud, reſte toujours verte & fraîche, ne ſeche point & ne ſe pourrit point comme les autres fourages; elle conſerve au contraire ſa fraîcheur & ſa verdure juſqu'à ce que la graine ſoit mûre, ce qui eſt un très-grand & ſingulier avantage.

Je ne m'étendrai pas beaucoup ſur la bonté de cette herbe, de peur que le lecteur ne me trouve trop partial, ou qu'il ne croie que des vues d'intérêt me font faire l'éloge d'une choſe qui, ſelon bien des gens, n'en mérite point: je veux dire ceux qui n'ont aucun amour pour l'agriculture.

A Dieu ne plaiſe qu'un intérêt ſordide me faſſe écrire! Toutes les perſonnes de qui j'ai l'honneur d'être connu ſont pleinement convaincues du contraire.

Je dirai ſeulement que depuis Avril 1764 que je ſemai une once & demie de cette graine, juſqu'en Janvier 1766, j'ai recueilli aſſez de graine pour en ſemer 250 arpens de terre, & j'en ai actuellement pour en ſemer la même quantité.

Comme cette herbe eſt fort délicate à ſa ſortie de terre, on doit la ſemer toute ſeule ſans aucun mélange d'aucune autre graine; il faut bien détruire les mauvaiſes herbes, autant qu'il eſt poſſible. Pour cet effet lorſque la terre eſt bien labourée & herſée, il faut y paſſer le rouleau, & cela pour d'autant mieux faciliter la ſortie des mauvaiſes herbes, & la laiſſer s'épuiſer de toutes les mauvaiſes plantes que l'on aura ſoin de détruire avec la herſe; alors on pourra ſemer la graine d'oiſeaux ſans labourer de nouveau la terre, crainte d'en faire encore ſortir les mauvaiſes herbes.

Mais il faut obſerver de la ſemer en ſillon, à un pied de diſtance l'un de l'autre, & de ne pas trop l'enfoncer; comme elle eſt fine & légere, il faut en ſemer 4 liv. par arpent, afin qu'elle ſe trouve par-tout à peu près égale, quoiqu'une livre & demie ſuffiroit ſi ce n'étoit ſa légerté, & qu'on n'en peut diſpoſer comme d'une autre graine.

On peut la ſemer depuis le mois de Mai juſqu'à la fin d'Août. Il faut éviter de faire cette opération de trop bonne heure, parce qu'alors les mauvaiſes herbes pouſſent avec trop de vigueur.

Du Timothy.

Le Timothy eſt une herbe qui croît mieux dans une terre marécageuſe; j'en ai ſemé dans des terres qui ne pouvoient pas ſupporter les beſtiaux; mais, lorſqu'elle eſt hors de terre, ſes racines ſont fortes & ſi liées, que pour lors elle peut ſupporter une charrette; elle vient auſſi fort bien dans les autres terres; mais mieux dans un terrein humide.

Il y a des terres ſi humides qu'on ne ſçauroit les labourer; il faut choiſir le temps le plus ſec & les travailler à la bêche; &, de crainte du mauvais temps, ſemer d'abord la graine ſans avoir égard aux ſaiſons, lorſqu'il s'agit de ces qualités de terres; pour les autres on doit les travailler à l'ordinaire, les bien labourer, paſſer la herſe, & nétoyer; ne point ſemer la graine profonde; quand elle eſt ſemée, il faut paſſer la herſe par-deſſus.

On peut ſemer le Timothy, depuis le mois de Février juſqu'en Septembre, à raiſon de 4 liv. par arpent.

Il ne faut pas ſemer aucune autre graine avec le Timothy, parce que cette herbe croît ſi fort, la premiere année, qu'elle reſemble un à champ de bled par ſon épaiſſeur & ſa hauteur : il faut la faucher auſſi-tôt qu'elle commence à former l'épi ; autrement elle ſeroit trop groſſe pour faire du foin.

En Amérique ceux qui mettent leurs chevaux à l'herbe font leur marché avec les Fermiers, que leurs chevaux ne mangeront que du Timothy ; les chevaux & les vaches en ſont fort frians. Cette herbe croît auſſi en Ruſſie ; le Général Keith dit à un de nos Grands, que, commandant les Troupes en Ruſſie, il fut obligé d'envoyer la Cavalerie avant l'infanterie pour l'abattre, afin de donner paſſage à l'Infanterie ; elle eſt un peu difficile à faire du foin, par rapport à ſa force ; c'eſt pourquoi il faut choiſir le temps le plus couvenable pour la couper.

Elle ſe coupe deux fois l'année & rend une quantité incroyable de foin, ce qui eſt attribué à ſa hauteur & à ſon épaiſſeur : elle eſt très nourriſſante & agréable à l'odorat.

De la grande Pimprenelle.

La Pimprenelle de la grande eſpece eſt une herbe pour l'hyver ; elle repouſſe du cœur de la plante dans cette ſaiſon, & porte des feuilles de dix à douze pouces de haut. On peut la faire paître par les beſtiaux, & les vaches qui en mangent, donnent du lait meilleur & en plus grande abondance que les autres. La Pimprenelle ſe fauche deux fois l'année.

Elle vient dans les mauvaiſes terres & même dans les plus arides. Il en faut douze livres pour un arpent ; ces trois différentes graines ſe ſément depuis le mois de Mars, juſqu'au mois d'Août & Septembre.

Elles ſe vendent à Paris, chez le ſieur Andrieux, Md. Grenetier, Quai de la Mégiſſerie, au coin de l'Arche-Marion.

LETTRE

De M. Robert à M. Rigoley.

MONSIEUR,

» Je partage avec vous l'indignation que » vous marquez contre l'Auteur du Mémoire des obſervations qui tendent à diminuer la conſommation des bois, *&c.* Le larcin de cet homme tournera au profit de ma patrie, s'il eſt préſenté à des Maîtres de Forges auſſi attentifs & intelligens que vous, Monſieur, & alors, loin de m'en fâcher, je ne ferai qu'en rire. Le but de mes travaux ayant toujours été de me rendre utile à mes Concitoyens, quoique je commence à m'accoutumer à ces tours de filouterie (car ce n'eſt pas le premier qu'on m'ait fait) je ſerois d'avis, pour faire connoître l'Obſervateur, de lui propoſer, 1°. de réduire en méthode l'affinage, le chauffage & la fente du fer de façon à diminuer la conſommation du bois & des charbons. 2°. D'établir une Manufacture d'acier fin naturel dans quelques forges de France. 3°. Et c'eſt par où j'aurois dû commencer, de donner des moyens pour rétablir les bois du Royaume, & pour réduire en charbons, avec économie, ceux qu'on deſtine à l'approviſionnement des forges. 4°. Enfin, de faire une petite diſſertation ſur l'abus du chauffage des Forgerons, & d'indiquer des remédes contre cet abus.

» J'ai travaillé ſur ces différens objets, & j'étois ſur le point de faire imprimer ma méthode, d'affiner, fendre & chauffer le fer, avec des réflexions ſur la coupe des bois, leur converſion en charbon, & ſur le chauffage des Ouvriers.

» Je voulois acheter une petite forge qui eſt dans mon voiſinage : je me propoſois d'y continuer mes expériences dans le fourneau, & d'y employer, par doſe, une matiere qui n'eſt pas rare, & dont j'ai tiré un bon parti chez l'Étranger où je fus appellé il y a trois ou quatre ans ; d'y eſſayer dans l'affinerie ce que j'y ai appris depuis que je ſuis ſortis de la forge de Ruffec, afin de donner au public une méthode confirmée par différentes épreuves.

» Je me propoſois enfin d'y faire un établiſſement d'acier fin naturel, ſemblable au meilleur qui nous vient de l'Étranger, & d'y faire tailler des limes de la premiere eſpece.

» Nos mines de Frances, pour la plupart ſont capables de donner de l'acier auſſi bon que celui de *Stirie*, il n'y a qu'à les bien traiter. Je comptois former dans ce laboratoire des Ouvriers utiles, mais je

» me borne à préſent à faire valoir mes do-
» maines à l'abri des priviléges dont je jouis
» en vertu des lettres de nobleſſe qu'il a plu
» au Roi de m'accorder en 1759.

École Royale vétérinaire de Lyon.

Le 1^er^. Avril, les Éleves de l'École royale vétérinaire prouverent de nouveau dans un concours public, ce que peut l'amour de l'étude, quand il eſt guidé par des hommes zélés & inſtruits. L'objet de ce concours fut l'hippoſtéologie & la myologie. Chaque Éleve qui concourut, fit la démonſtration de la piece oſſeuſe qui lui échut par le ſort, & démontra en même temps les muſcles qui s'y attachent & qui conſpirent aux mouvemens divers de cette partie.

Dix-huit Éleves furent admis à cette ſéance publique. Les voix de MM. les Juges furent réunies en faveur de 8 qui tirerent pour le prix; ſçavoir, les ſieurs *Falconet*, de la Province du Beaujolois; *Ferre*, de celle du Dauphiné; *Damne*, *Braſier*, de Franche-Comté; *Maillot*, envoyé par le Régiment de Beauffremont; *Aby*, du canton de Berne; *Pierre*, envoyé par le Prince de Naſſau; *Repiton*, du Dauphiné. Le ſort a favoriſé ce dernier. L'on doit dire à la louange des autres Éleves que, quoiqu'ils n'aient pas tiré pour le prix, cependant ils ont été jugés très-inſtruits. Tels ſont les ſieurs *Foret*, de Lyon; *Vaillant*, de la Province du Forez; *Bourcier*, *Guyot*, de celle de Franche-Comté; *Doutté*, *Cuiſnier*, de Tourraine; *Hardy*, d'Anjou; *Rouſtant*, de Provence; *Pernet*, du pays Meſſin, *Pradine*, d'Auvergne. Le ſieur *Ducreuſet*, envoyé par le Régiment de Beauffremont, auroit paru dans ce concours, s'il ne lui étoit ſurvenu une maladie la veille d'être couronné. Quoique le ſieur *Moreaud*, de la Province d'Anjou, n'ait pas paru en public, ſon application & ſon aſſiduité méritent des louanges.

COMMERCE.

EXTRAIT

D'une lettre du Fort-Royal de la Jamaïque, datée du 29 Décembre 1766:

NOtre commerce n'a pas encore repris ſon ancienne activité, de ſorte que les piastres Eſpagnoles ſont très-rares, & le commerce en général eſt très-languiſſant. Il y a une grande diſette de proviſions de bouche, & conſéquemment elles ſont exceſſivement cheres. Les François & les Hollandois nous ont preſqu'entiérement ſupplanté ſur le continent de l'Amérique Eſpagnole, & les Gardes-côtes Eſpagnols commencent de nouveau à nous inquietter beaucoup; nous attendons dans peu un nouveau Gouverneur, & nous établiſſons de grandes eſpérances ſur le ſoin qu'il voudra bien prendre de nos affaires, car dans le cas d'une autre mauvaiſe récolte, nous ſerions entiérement ruinés.

DE LA NOUVELLE-YORK, *le 12 Fév. 1767.*

Nous apprenons par le Capitaine Hobbs, qui eſt arrivé ici le 10 de ce mois en 11 jours de Newborn, dans la Caroline ſeptentrionale, que vers la fin de Décembre dernier, un Vaiſſeau François de 400 tonneaux commandé par le Capitaine *Rainard*, qui alloit au Port de Nantes avec une riche cargaiſon de ſucre & d'indigo, ayant eſſuyé un très-gros temps, & faiſant eau à la mer, étoit entré dans un Port de la Caroline ſeptentrionale fort endommagé. D'après l'examen que les Charpentiers firent du Vaiſſeau, il fut jugé hors d'état d'être réparé. Le Capitaine Hobbs a apporté ici une partie de la cargaiſon.

DU SÉNÉGAL.

L'équipage du *S. Jean-de-Luz*, Capitaine *Martin Lamarque*, a été mis en pieces à l'Oueſt de la côte d'Afrique par un ſoulevement des Eſclaves qu'il avoit pris dans les pays de l'Olliſe & de Mandelingue, qui firent échouer le Vaiſſeau ſur la côte; dans le nombre de ceux qui compoſoient l'équipage, il ne s'eſt ſauvé que le Capitaine, le Boſſemant & le Canonier.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLOIS, *du 30 Mars 1767.*

RECHERCHES

Des cauſes de la diminution du commerce intérieur des draps en Angleterre.

La principale, & pour ainſi dire, la ſeule

raiſon que les Drapiers donnent de la diminution qu'éprouve actuellement leur commerce, c'eſt, diſent-ils que les François nos rivaux, vendent leurs draps à meilleur compte que nous dans les marchés étrangers. Ils ſont en état de le faire, ajoutent-ils, puiſqu'ils fabriquent leurs marchandiſes à moins de frais que nous, & c'eſt ce dont on peut ſe convaincre en conſidérant l'extrême différence entre les prix des denrées dans les deux Royaumes.

Telle eſt la raiſon qu'ils nous donnent; mais pour qu'on la trouvât valable, il faudroit qu'elle fût appuyée d'une meilleure autorité que de leur ſimple aſſertion. D'ailleurs ſi elle eſt bien fondée, il faut examiner pourquoi les choſes ſont ainſi.

On ne ſuppute dans la plupart de nos manufactures, les draps que l'on doit y fabriquer, que par rapport à la conſommation du pays, c'eſt-à-dire, par rapport à l'uſage de la Grande-Bretagne ſeulement. Cette branche de commerce doit donc être bornée; & toutes les fois qu'il ſe trouvera dans nos marchés une trop grande quantité de draps deſtinée ſeulement pour la conſommation intérieure du pays, il s'enſuivra de cette trop grande abondance que cette branche de commerce languira au moins pendant quelque temps. La nature de ces draps, & la maniere dont ils ſont tiſſus, ne les rendant propres qu'à l'uſage des climats les plus froids de la Grande-Bretagne, c'eſt la raiſon pour laquelle ils ne peuvent point trouver un débit facile dans les marchés étrangers. Mais s'il eſt avéré que ſans que l'on en ait fabriqué une plus grande quantité que de coutume, cependant le débit s'en ſoit prodigieuſement ralenti, c'eſt la cauſe de ce défaut de conſommation que nous devons chercher à découvrir pour tâcher d'y remédier.

On connoît trop bien, pour les révoquer en doute les progrès prodigieux que le luxe a fait dans nos habillements depuis vingt ou trente ans, & beaucoup plus ſenſiblement encore depuis les ſix dernieres années. On voit aujourd'hui beaucoup plus rarement qu'autrefois, les hommes porter des habillemens complets de la même étoffe. Parmi les femmes, celles qui ſe contentoient d'étoffe de laine de différentes eſpeces, portent aſſez communément des étoffes de ſoie, de coton & même des perſes, quoiqu'elles ſoient défendues. De plus encore, quoique la Compagnie des Indes embarque, comme elle le fait certainement, une plus grande quantité de nos laines qu'elle n'y eſt obligée par ſes chartes; je crains cependant, & je ſuis même preſque ſûr que néanmoins elle importe pour une ſomme plus conſidérable d'étoffes étrangeres, qu'elle n'exporte de nos laines.

Mais les progrès du luxe ne ſe ſont accrus que par dégrés, & quoique certainement ils contribuent en partie à détruire notre commerce de draps, les effets ne devroient pas cependant s'en faire appercevoir tout d'un coup & d'une maniere auſſi ſenſible; cherchons donc ailleurs encore la cauſe réelle des plaintes des Drapiers, & nous trouverons qu'indépendamment des progrès naiſſans du luxe, nous ſommes ſuffiſamment fondés à penſer que pendant les deux ou trois dernieres années, la derniere claſſe du peuple, & même la moyenne, ont été obligés de vivre avec beaucoup moins d'aiſance, & de ſe vétir beaucoup plus ſimplement qu'elles ne faiſoient dans les autres années. D'après cette ſeule conſidération, j'oſe affirmer qu'il ſe fait par année pour un million ſterling moins que d'ordinaire de conſommation de draps. En faut-il davantage pour faire languir & diminuer conſidérablement le commerce de draps qui ſupporte ſeul au moins deux tiers de cette diminution.

CHANGES A PARIS.

Av. 1767.	*Jeudi 16.*	*Ven. 17.*	*Sam. 18.*
Amſterdam.	. . . .	. . . .	55 ½ . .
Londres. .	. . . .	. . . .	32 1 16e.
Hambourg.	. . . .	. . . .	168 . .
Madrid. .	. . . .	. . . .	15 . . .
Cadix. . .	. . . .	. . . .	14 17 6.
Livourne. .	. . . .	. . . .	93 ¼ . .
Lyon Pâq.	. . . .	. . . .	1 p % . .

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 18 Avril 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32e. *l'once* à 98# 10ß
Or à 20 karats, *l'once* à . . 82 10
L'argent à 11 à 20 g. *le m.* à 53 17 6 à 54#